

Parc naturel régional

de

Camargue

REGLEMENT DE LA CONSULTATION valant AAPC

LOCATION ET ACHAT DE VEHICULES DE SERVICE

DATE et HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Le 27 novembre 2015 à 17h00



Article 1 – Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

1.2– Type du pouvoir adjudicateur

- Catégorie : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
- Activités principales : Services généraux des Administrations publiques

Lieu de retrait du dossier :

ATTENTION : POUR REpondre AU MARCHÉ, LES PIÈCES TECHNIQUES (ACTE D'ENGAGEMENT) DOIVENT ÊTRE DEMANDÉES A L'ADRESSE SUIVANTE :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

Courriel : mpublic@parc-camargue.fr

Type de prestations :

Marché public de fournitures et services
Catégorie de service : 2

Article 2 – Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :
LOCATION ET ACHAT DE VEHICULES DE SERVICE.

Article 3 – Mode de passation

3.1. – Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, régie par les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Le présent document fait référence au cahier des clauses administratives générales Fournitures et Services (C.C.A.G-F.C.S).

3.2 – Allotissement

Le présent marché comporte 2 lots :

Lot 1 : Location de véhicules à l'usage des agents de terrain (Relance de la consultation)

Lot 3 : location d'un véhicule dans le cadre du programme Natura 2000

Les candidats sont libres de répondre à un seul lot, à plusieurs lots, ou à l'ensemble des lots.
Les prestations attendues sont précisées dans le Cahier des charges.

3.3. – Variantes

Les variantes sont interdites.

Article 4 - Cotraitance

En vertu des dispositions de l'article 51 I du Code des Marchés Publics, les candidats peuvent se porter candidats à la présente consultation sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le groupement désignera un mandataire commun.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Article 5 – Caractéristiques principales du marché

5.1 – Montant du marché

Le montant de chacun des lots est fixé par l'acte d'engagement correspondant.

5.2- Durée du marché

LOT 1 : Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la mise à disposition des véhicules (Dans la mesure du possible, la livraison aura lieu dans un délai de 2 mois à compter de la notification du marché).

LOT 3 : La durée globale du marché est de 21 mois à compter de la date de livraison du véhicule (dans la mesure du possible, la livraison aura lieu dans un délai de 2 mois à compter de la notification du marché).

5.3 -Lieu d'exécution du marché :

Le véhicule devra être livré au centre administratif du
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Article 6 – Mode de règlement et modalités essentielles de financement

6.1- Mode de règlement

Le paiement des prestations s'effectuera par mandat administratif, suivi d'un virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique et celles fixées par l'article 98 du Code des Marchés Publics. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par chaque pouvoir adjudicateur.

6.2 –Modalités essentielles de financement

Conditions relatives au marché :

- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
- Modalités essentielles de financement et de paiement : autofinancement du Parc de Camargue pour le lot 1. Fonds européens pour le lot 3 (programme Natura 2000).

Les prestations seront rémunérées par virement administratif conformément au délai global de paiement prévu à l'article 98 du code des marchés publics. Le délai global de paiement commence à courir à compter de la date de réception de la facture ou des demandes de paiement équivalentes.

- Forme juridique du candidat : L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement. Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.
- Langue: Les offres devront impérativement être rédigées en français.
- Monnaie: Les offres doivent être présentées en Euro.

Cautonnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.

Article 7 – Modalités de la consultation

7.1. Retrait ou demande du dossier

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont

- à demander par courrier électronique à l'adresse suivante : **mpublic@parc-camargue.fr**
- ou à retirer auprès du :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 04 90 97 10 40

Les dossiers de consultation seront envoyés aux candidats par courrier électronique, sauf demande contraire de leur part.

7.2. Contenu du dossier de consultation

Le présent Dossier de Consultation (DCE) contient la liste des pièces fournies au candidat par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente consultation:

- le présent Règlement de la Consultation (RC),
- Un Acte d'Engagement pour chaque lot (lots 1 et 3), signé par la personne habilitée à engager la société et les éventuels cotraitants (AE)
- Le CCTP commun aux 2 lots

Pour ce marché, le CCAG FCS est applicable.

7.3. Documents à produire

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un dossier de candidature comprenant :

- La lettre de candidature ou imprimé DC 1
- La déclaration du candidat individuel ou du groupement (ou « imprimé DC2 »)

Le candidat devra également joindre à son dossier, si cela n'a pas déjà été fait lors de la précédente consultation :

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (pouvoir de la personne signataire ou extrait du Kbis, extrait du PV de conseil d'administration...)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- L'attestation d'assurance du candidat en cours de validité.

- Un dossier d'offre comprenant :
 - Acte(s) d'Engagement(s) du ou des lots au(x)quel(s) le candidat souhaite répondre (lot 1 ou lot 3) complété, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat ainsi que les annexes éventuelles en cas de sous-traitance (Acte d'engagement à demander par mail à l'adresse suivante : mpublic@parc-camargue.fr)
 - Un devis détaillé, daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat, précisant le détail de chacune des prestations énumérées dans le cahier des charges (Attention, sans ce devis détaillés les offres ne pourront pas être classées et seront rejetées.)
 - La fiche technique des véhicules proposés,
 - La fiche technique des conditions de maintenance et d'assistance.

Pour information, conformément à l'article 45 du code des marchés publics, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités techniques de ce ou ces sous traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

Lieu de retrait du dossier :

ATTENTION : POUR REpondre AU MARCHE, LES PIECES TECHNIQUES (ACTE D'ENGAGEMENT) DOIVENT ETRE DEMANDEES A L'ADRESSE SUIVANTE :

Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue
 Mas du Pont de Rousty
 13200 ARLES
 Courriel : mpublic@parc-camargue.fr

7.4. Sélection des candidatures et jugement des offres

Candidatures :

Sont éliminées les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Sont également éliminées les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au présent règlement de consultation en application des articles 44 et 45 du code des marchés publics.

Sont éliminées les candidatures qui ne satisfont pas aux niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

La personne publique décide discrétionnairement de demander des compléments de candidature ou non en application du premier alinéa de l'article 52 du code des marchés publics.

Offres :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics. Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Pour les trois lots, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse définie en fonction des critères suivants affectés des coefficients de pondération:

- Le prix de l'offre : 70 %
- Valeur technique : 30%

a) Prix des prestations : (70%)

L'offre la moins-disante se verra attribuer la note maximale, soit 70 points.
Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins-disante soit :

$$\text{Note prix} = 70 \times (\text{offre du moins-disant} / \text{offre du candidat})$$

Les offres anormalement basses ne seront pas classées.

Les candidats n'ayant pas fourni de devis détaillé ne seront pas classés et leur offre déclarée non conforme.

b) Valeur technique de l'offre : (30%)

Pour le lot 1 : la valeur technique sera appréciée selon les sous-critères suivants, et comptera pour 30% de la note finale :

- l'adéquation du véhicule à une conduite sur le terrain sera évaluée (sable – routes accidentées (nids de poules...)) (30%)

Pour le lot 3 : la valeur technique sera appréciée selon les sous-critères suivants et comptera pour 30% de la note finale :

- le confort global et le taux d'émission de CO2 (en gr/km) seront appréciés (30%)

A la note obtenue, sera appliqué le coefficient de pondération du critère considéré.

7.5. Langue de rédaction des propositions et unité monétaire

Les propositions doivent être rédigées en langue française, les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

7.6. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7.7. Réception des candidatures

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

7.8. Conditions d'envoi des candidatures

Les candidats sont autorisés à adresser leur offre **sur support papier**.

Le pli contenant l'offre sera, soit transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale, soit remis, contre récépissé, à :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

Les candidats transmettront leur offre **sous pli cacheté** contenant une enveloppe également cachetée. Ce

pli intérieur portera l'indication suivante :

NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT

« MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE » POUR **LOCATION ET ACHAT DE VEHICULES DE SERVICE (PRECISER LE N° DU LOT (LOT 1 ET/OU LOT 3))**

NE PAS OUVRIR

Les offres devront être remises contre récépissé ou envoyées en Recommandé avec Accusé Réception avant les dates et heures indiquées sur le présent document.

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

7.9. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7.10. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur proposition technique et financière, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au Parc naturel régional de Camargue uniquement par écrit (mpublic@parc-Camargue.fr) en rappelant l'objet de la consultation.

Une réponse sera alors adressée **par écrit (mail)** au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant été destinataires du dossier de consultation.